

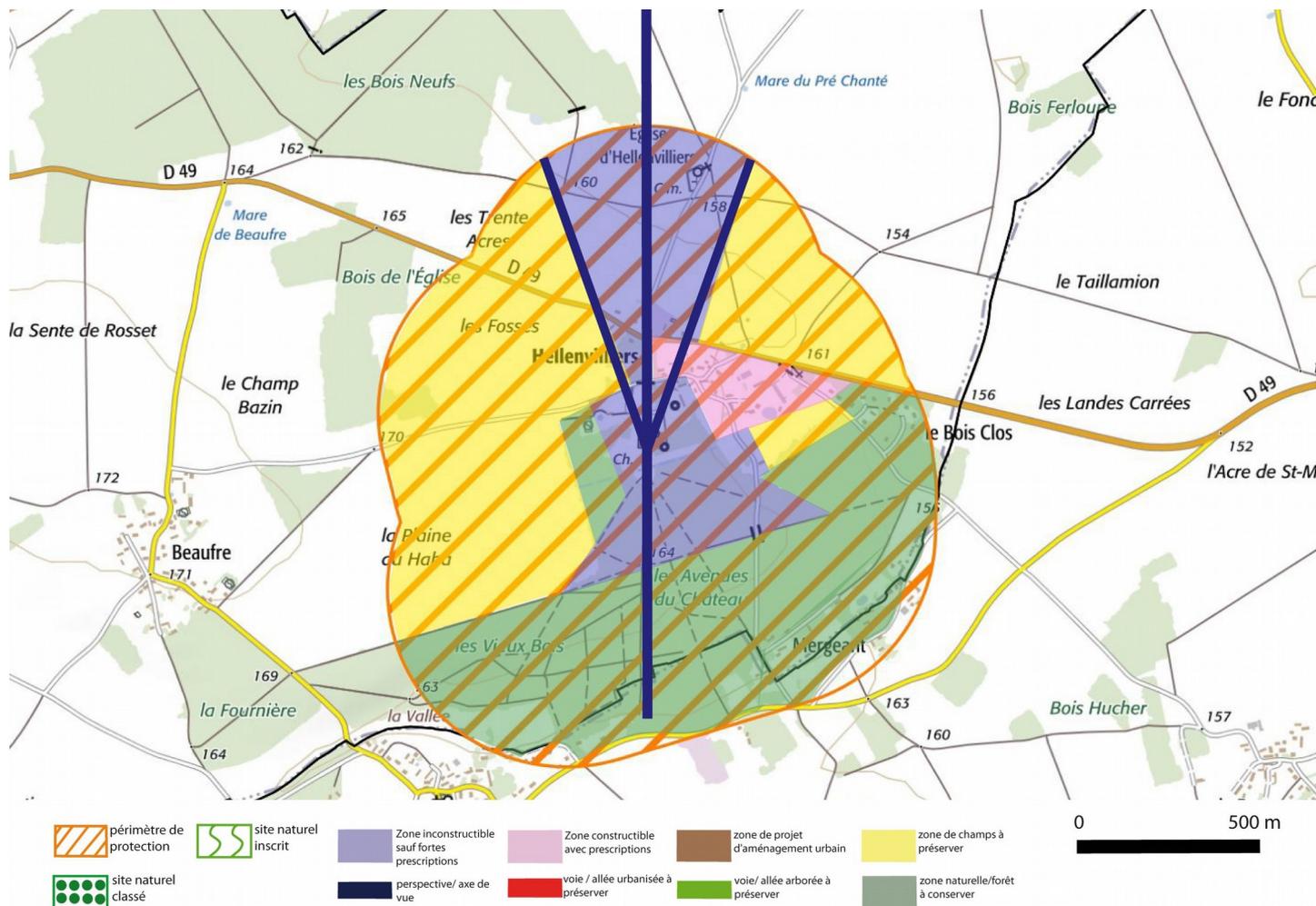
## Mesnils sur Iton > Château d'Hellenvilliers

Le portail de l'église de Grandvilliers, le Château de Chambray ainsi que l'église de Buis sur Damville sont aussi protégés au titre des monuments historiques (non visibles sur la carte de cette partie de la commune nouvelle).

Le château d'Hellenvilliers est protégé depuis le 22 décembre 1952 en tant que monument historique inscrit.

Sa construction s'est étalé sur trois siècles. C'est la famille Mainnemares qui entreprend la construction du vieux logis au XVI<sup>e</sup> siècle. La chapelle sur lequel il est adossé date du XV<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup>, la famille de Clinchamp fait construire le corps de bâtiment. C'était à l'époque une galerie ouverte, ce qui explique les fenêtres en arcade au rez-de-chaussée. La troisième aile ouest remonte au début XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est réalisée dans un style classique plus sobre. Le nouveau dessin du parc fait par André Le Nôtre date de la même époque. La façade arrière du logis donne sur la cour Renaissance où se situent les plus anciennes constructions du domaine. C'était la cour du château primitif dont reste la tour d'angle.

Le château se trouve localisé dans un petit hameau et sa principale caractéristique est justement d'être pour moitié accolée au hameau et pour l'autre moitié ouvert sur la plaine. Cette ouverture est soulignée par la présence de belles allées plantées d'arbres qui donnent à voir le château dans son écrin végétal.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade arrière



La cour d'honneur



L'allée principale



La chapelle



Le colombier



La façade principale

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

**Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Buis sur Damville ».**

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir autres fiches.



L'allée plantée devant le château

